

NOTICE DESCRIPTIVE DE VENTE

[Conforme à l'arrêté du 10 mai 1968]

L'ALCÔVE à Loos

Gamme **ALLURE**



SAS LOOS CALMETTE

SAS au capital de 1 000 € - RCS 911 876 118 LILLE METROPOLE
Siège social : 594 Avenue Willy Brandt, 59777 Euraille
Téléphone : +33 3 20 14 84 84
Mail : contact@nacarat.com

SOMMAIRE

PRESENTATION DU PROGRAMME	4
NOTE GENERALE	4
TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREURS.....	5
1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE	6
1.1 INFRASTRUCTURE.....	6
1.2 MURS ET OSSATURES	6
1.3 PLANCHERS	7
1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION.....	7
1.5 ESCALIERS	8
1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....	8
1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS.....	8
1.8 TOITURES.....	9
2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS	10
2.1 SOLS ET PLINTHES	10
2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) 10	
2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES).....	11
2.4 MENUISERIES EXTERIEURES	11
2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE	11
2.6 MENUISERIES INTERIEURES	11
2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS.....	12
2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES.....	13
2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS	14
3 ANNEXES PRIVATIVES.....	19
3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS	19
3.2 BOX ET PARKING COUVERTS.....	19
3.3 PARKINGS EXTERIEURS	19
4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE	21
4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE	21
4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE	21
4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL	22
4.4 CAGES D'ESCALIERS.....	22
4.5 LOCAUX COMMUNS	23
4.6 LOCAUX SOCIAUX	23
4.7 LOCAUX TECHNIQUES	23
4.8 CONCIERGERIE	24
5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE	25
5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES	25

5.2	CHAUFFAGE, EAU CHAUDE	25
5.3	TELECOMMUNICATIONS.....	26
5.4	RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES	26
5.5	VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX	26
5.6	ALIMENTATION EN EAU.....	26
5.7	ALIMENTATION EN GAZ	27
5.8	ALIMENTATION EN ELECTRICITE	27
6	PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS	28
6.1	VOIRIE ET PARKINGS	28
6.2	CIRCULATIONS DES PIETONS.....	28
6.3	ESPACES VERTS.....	28
6.4	AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS	28
6.5	ECLAIRAGE EXTERIEUR.....	28
6.6	CLOTURES	28
6.7	RESEAUX DIVERS.....	29

PRESENTATION DU PROGRAMME

La présente notice concerne la réalisation d'un programme de 41 logements dénommé « **L'alcôve** », situé **90 rue du Docteur Calmette, 59120 Loos**.

Le projet comprend :

Un immeuble de 4 étages au-dessus du rez-de-chaussée, comprenant 34 appartements en accession à la propriété et 7 appartements à bail réel solidaire, du T2 au T4 ;

47 places de stationnement au RDC ;

Le programme est soumis à la RE 2020.

NOTE GENERALE

Le présent document est rédigé conformément à l'arrêté du 10 mai 1968, fixant la notice descriptive prévue par l'art. R.261-13 du code de la construction et de l'habitation.

La présente notice définit donc les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme ci-dessus présenté.

Les ouvrages seront exécutés en conformité avec :

- / Les lois et réglementations ;
- / Les règles de construction et de sécurité ;
- / La réglementation thermique ;
- / La réglementation acoustique ;
- / La réglementation relative à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;

En vigueur à la date de dépôt du Permis de Construire de l'opération.

La conformité technique de la construction sera vérifiée par un bureau de contrôle agréé.

La présente notice descriptive a été établie avant la mise en œuvre des différents matériaux ou matériel énoncés. Les noms des marques et des références sont indiqués pour définir le niveau de prestation et de qualité.

Dans le cas où, pendant la construction, la fourniture de certains matériaux, matériels ou équipements se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des retards (retard d'approvisionnement, défaut de fabrication, changement de référencement...), le Maître d'Ouvrage se réserve la possibilité de substituer ces marques et/ou références par des produits de qualité équivalents.

Les différentes possibilités de choix de coloris et/ou d'équipement de votre logement seront réalisées dans les gammes proposées par le Maître d'Ouvrage.

Les teintes, coloris et finitions de façade, les choix relatifs aux terrasses et aux balcons, les revêtements des parties communes de l'immeuble et de ses dépendances seront définis selon le choix de l'architecte, en accord avec les différents services administratifs impliqués. Les couleurs et autres finitions pourront ainsi faire l'objet de modification en cas d'indisponibilité des matériaux initialement retenus et/ou d'aléas techniques ou réglementaires tout en préservant une qualité équivalente.

Il est également précisé que les côtes et les surfaces mentionnées sur les plans de vente sont indiquées sous réserve des tolérances de construction.

La hauteur sous plafond est d'environ 2,50 m + ou - 4 cm pour tous les étages et RDC, sauf présence de soffites, faux-plafonds, retombées de poutres, selon nécessité technique. Les hauteurs d'allèges portées sur les plans sont susceptibles de légères variations.

De même, l'implantation des équipements ou des appareils, les retombées de poutres, soffites et faux-plafonds, peuvent figurer à titre indicatif sur les plans de vente. Ils sont

susceptibles de modification en cours de réalisation de l'opération, pour des raisons techniques.

TRAVAUX MODIFICATIFS ACQUEREURS

L'acquéreur aura la possibilité de faire des demandes de travaux modificatifs sur la base du catalogue de personnalisation, dans la limite des délais d'avancement des travaux, indiqués dans ledit catalogue.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES **GENERALES** DE L'IMMEUBLE

1.1 INFRASTRUCTURE

1.1.1 Fouilles

Les fouilles et terrassements seront réalisés conformément aux prescriptions des études techniques du projet. Les terres extraites seront mises en décharge, ou réemployées selon leur nature.

1.1.2 Fondations

Les fondations seront de type pieux, radier, fondations superficielles suivant le rapport du bureau d'étude de sol et accord du bureau de contrôle.

1.2 MURS ET OSSATURES

NOTA : Les épaisseurs et les armatures seront fonction des calculs du bureau d'études béton armé et seront conformes à la Réglementation Acoustique.

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Sans objet, pas de sous sol.

1.2.1.2 Murs de refends

Sans objet

1.2.2 Murs de façades

Les murs de façade seront :

Structure : Voile béton armé d'une épaisseur minimale de 16 cm ou brique de terre cuite de 20 cm, suivant les préconisations des études techniques.

Suivant les cas et suivant plans et façades : En béton/ béton cellulaire, ou en maçonnerie de bloc alvéolaire thermique, ou maçonnerie de maxi brique, ou de parpaings.

Les revêtements de finition de façade seront :

- de type brique de parement/ ou plaquette de teinte rouge, au choix de l'architecte,
- de type panneau métallique
- de type enduit monocouche finition gratté fin ou lisse de teinte clair au choix de l'architecte,

Selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire obtenu.

Le revêtement intérieur sera un doublage thermique de type Placomur® collé, constitué d'une plaque de plâtre d'épaisseur 10mm sur un isolant polystyrène extrudé d'épaisseur 12cm conformément à l'étude thermique du projet.

1.2.3 Murs pignons

Identique aux murs de façades

1.2.4 Murs mitoyens

SO

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias / séchoirs)

Identique aux murs de façades

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux

Les murs porteurs intérieurs seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 20cm suivant les préconisations des études techniques

Doublage thermo-acoustique ponctuel chaque fois que nécessaire pour respect des réglementations.

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatives

Les murs et cloisons séparant les logements entre eux, ou avec les parties communes seront en béton armés d'une épaisseur minimale de 18cm ou selon les cas en cloison SAD, suivant les préconisations des études techniques

Ils seront revêtus d'une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étage courant

Les planchers des étages courants seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.3.2 Planchers sous terrasse inaccessible

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et seront isolés thermiques et étanchés en surface.

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Les planchers des locaux collectifs seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Les planchers sous les terrasses seront en bétons armés d'épaisseur minimale de 20cm selon les préconisations des études techniques, répondant notamment aux contraintes acoustiques réglementaires et thermiques.

Ils recevront une couche d'enduit pelliculaire préparatoire à leur mise en peinture en sous-face, et un revêtement de sol en surface, tel que défini ci-après.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Les cloisons de distribution seront de type placostyl®, d'épaisseur 70 mm avec parement en plaques de plâtre et laine de verre.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Les cloisons de distribution seront de type placostyl®, d'épaisseur 70 mm avec parement en plaques de plâtre et laine de verre.

Dans les salles de bains, salles de douches et/ou salles d'eau, les plaques de plâtre seront hydrofuges.

1.5 ESCALIERS

1.5.1 Escaliers

Les escaliers seront préfabriqués en béton, désolidarisés de la structure porteuse, finition peinte.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Désenfumage des cages d'escalier de l'immeuble conforme à la réglementation en vigueur.

Désenfumage naturel ou mécanique via gaine verticale ou horizontale dans les circulations

1.6.2 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Conduits de ventilation mécanique collective en acier galvanisé pour l'extraction de l'air des pièces humides des logements.

Disposition dans les gaines techniques enclouées des logements et circulation, ainsi que localement en faux-plafond ou coffre dans le cas de dévoiement.

1.6.3 Conduits d'air frais (amenée d'air)

En circulation, entrées d'air depuis le RDC via les gaines et extraction en toiture

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de chaufferie

Grille de ventilation haute et basse équipés sur porte

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

L'évaluation des eaux pluviales se fera via des chutes PVC situées dans les gaines techniques des logements ou en façade selon projet de l'architecte.

1.7.2 Chutes d'eaux usées

L'évacuation des eaux usées et des eaux vannes se fera via des chutes en PVC situées dans les gaines techniques des logements. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires et seront raccordées aux collecteurs d'évacuation des eaux usées et eaux vannes.

1.7.3 Canalisations en sous-sol

Sans objet.

1.7.4 Branchements aux égouts

Les eaux usées / eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées aux réseaux publics.

1.8 TOITURES

1.8.1 Charpentes, couverture et accessoires

Sans objet.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Les toitures terrasses inaccessibles seront étanchées avec un bitume élastomère sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique. Celles-ci seront auto-protégées ou recouvertes d'une protection lourde par gravillons selon le projet de l'architecte.

Les toitures terrasses accessibles seront étanchées avec un bitume élastomère sur des panneaux isolants de nature et d'épaisseur conformes à l'étude thermique. Elles seront protégées par des dalles sur plots suivant plans architectes.

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

1.8.3 Souches de cheminées, ventilations et conduits divers

Sans objet.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Les sols du séjour, de la cuisine ouverte, des chambres et des placards attenants seront revêtus d'un revêtement de sol stratifié d'épaisseur 8mm, en pose flottante sur une sous-couche acoustique, de la marque Riviera Pro de chez **BERRY ALLOC**, coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront stratifiées assorties au sol, de 6cm de hauteur.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de service

Les sols des salles de bain, des salles de douche, des WC, des celliers et des placards attenants seront revêtus d'un carrelage gré cérame, de la marque **PORCELANOSA**, format 45x45cm, collé sur sous-couche acoustique, référence et coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage.

Les plinthes seront assorties au revêtement de sol.

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Idem art. 2.1.1.

2.1.4 Sols des balcons, loggias et séchoirs

Les sols des balcons seront bruts de béton.

Les sols des loggias du R+2/R+3 seront bruts de béton recouverts d'une résine d'étanchéité

Les sols des loggias en R+1 recevront des dalles bétons lisses, coloris au choix de l'architecte, format 40x40cm, posées sur plots PVC, format protection lourde de l'étanchéité.

Une rétention d'eau est possible dont les pentes sont nulles.

2.1.5 Sols des terrasses accessibles

Les sols des terrasses accessibles recevront des dalles bétons lisses, coloris au choix de l'architecte, format 40x40cm, posées sur plots PVC, format protection lourde de l'étanchéité.

Une rétention d'eau est possible sur ces terrasses dont les pentes sont nulles.

2.1.6 Sols des terrasses accessibles sur terre-plein

Sans objet.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (AUTRES QU'ENDUITS, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service

Dans les salles de bain et/ou les salles de douche, il sera collé des faïences, de la marque **PORCELANOSA**, références et coloris au choix dans la gamme du Maître d'Ouvrage, format 25x45cm en pose horizontale sur les appareils sanitaires, sur une hauteur de 2m, à compter du revêtement de sol, et toute hauteur dans les douches (dans la limite des 2,50m de hauteur).

Baguettes d'arrêt de faïence en alu brossé.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (SAUF PEINTURES, TENTURES)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Sans objet.

2.3.2 Plafonds des séchoirs à l'air libre

Sans objet.

2.3.3 Plafonds des loggias

Les sous-faces des loggias seront brutes de béton.

2.3.4 Sous-face des balcons

Les sous-faces des loggias seront brutes de béton.

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Les fenêtres et porte-fenêtre seront de couleur blanche à l'intérieur et à l'extérieur, selon le projet de l'architecte.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire obtenu, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de service

Les fenêtres et porte-fenêtre seront de couleur blanche à l'intérieur et à l'extérieur, selon le projet de l'architecte.

Selon le projet de l'architecte et les plans du Permis de Construire obtenu, les menuiseries seront en PVC. Leur typologie, dimension et calepinage respecteront les plans de façade de l'architecte.

Les vitrages, leur qualité, épaisseur et performance acoustique respecteront les études thermiques et acoustiques du projet.

Leur système d'ouverture est précisé sur les plans de vente.

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE

2.5.1 Pièces principales

Volet roulant en PVC blanc avec coffre à débordement intérieur ou indépendant de la menuiserie, motorisés sur interrupteur.

2.5.2 Pièces de service

Sans objet.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Les huisseries des portes seront en bois, peint.

2.6.2 Portes intérieures

Les portes de distribution seront alvéolaires, finition Fiber Zen de chez **MALERBA** à peindre, ou équivalent, épaisseur 40mm, largeur suivant plans de vente.

Les portes séparant les séjours des entrées recevront un oculus vitré, selon plan architecte.

Quincaillerie sur rosace et butoirs en aluminium.

Serrures bec de canne à condamnation (BCC) pour les SDB, SDD et WC.

Serrures à clef pour les chambres.

Serrures bec de canne simple (BCS) pour les autres pièces.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Sans objet.

2.6.4 Portes palières

Les portes palières seront pleines, épaisseur 40mm, largeur 90cm, équipées d'une serrure 3 points A2P* et d'un microviseur.

Les portes seront peintes en blanc coté logement, teinte extérieure selon projet de décoration de l'architecte.

Huisserie métallique, seuil métallique à la suisse rapporté, avec joint isophonique périphérique.

Quincaillerie sur plaque et butoirs en aluminium. Poignée de tirage coté circulation, béquille à l'intérieur.

Les portes respecteront les contraintes acoustiques réglementaires.

2.6.5 Portes de placards

Suivant localisation sur le plan de vente, les placards recevront une façade mélaminée blanche d'épaisseur 10mm. Façade(s) miroir si placard dans l'entrée :

- ↳ 2 vantaux miroirs jusqu'à 1,70m
- ↳ Si 3 vantaux (2 pleins/1 miroir)
- ↳ Si 4 vantaux (2 pleins / 2 miroirs)

Les ouvrants seront pivotants si la largeur est inférieure à 1m et sans miroir, coulissants dans les autres cas.

Les placards seront posés sur des tasseaux en bois peints, permettant le passage des plinthes.

2.6.6 Portes de locaux de rangement

Sans objet.

2.6.7 Moulures et habillages

L'ensemble des bâtis métalliques incorporés dans les voiles bétons recevront des moulures périphériques bois peintes en blanc.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Les garde-corps seront en aluminium ou en acier laqué, teinte et perforation selon le projet de l'architecte.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Les séparatifs de balcons ou terrasses seront en aluminium ou en acier laqué, teinte selon le projet de l'architecte, remplissage en verre feuilleté opale.

2.8 PEINTURES, PAPIERS, TENTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet.

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrurerie

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures

2.8.2.1 Sur menuiseries

Les menuiseries intérieures bois et métalliques recevront 2 couches de peinture blanche, exception faite des produits finis tels que les ouvrants laqués d'usine et les placards mélaminés.

2.8.2.2 Sur murs

Les murs recevront 2 couches de peinture blanche mate, prêtes à être décorées.

Les murs bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.2.3 Sur plafonds

Les plafonds recevront 2 couches de peinture blanche mate.

Les plafonds bétons recevront auparavant une couche d'enduit pelliculaire.

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Les canalisations et tuyauteries apparentes recevront 2 couches de peinture blanche.

2.8.3 Papiers peints

2.8.3.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.3.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.8.4 Tentures (tissus, toiles plastifiées, etc.)

2.8.4.1 Sur murs

Sans objet.

2.8.4.2 Sur plafonds

Sans objet.

2.9 EQUIPEMENTS INTERIEURS

2.9.1 **Equipements ménagers**

2.9.1.1 Bloc évier, robinetterie

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Il n'est pas prévu d'équiper le logement de meuble évier avec crédence faïencée pour laisser le libre choix de l'équipement de la cuisine à l'acquéreur. Des alimentations en eau froide / eau chaude et des attentes pour l'évacuation des eaux usées seront installées au niveau de l'emplacement de l'évier, représenté en pointillé sur le plan de vente.

Néanmoins, le Maître d'Ouvrage propose dans son catalogue d'option l'installation d'une cuisine.

L'acquéreur du logement s'engage ainsi à installer une cuisine équipée d'un évier ou tout autre meuble évier de son choix avec robinetterie d'écoulement d'eau pour être en conformité avec l'article R 111-3 du code de la construction et de l'habitation.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Il n'est pas prévu de dispositif individuel d'évacuation des déchets. Un local collectif d'ordures ménagères est prévu à cet effet.

2.9.1.4 Armoire sèche-linge

Sans objet.

2.9.2 **Equipements sanitaires et plomberie**

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

La distribution de l'eau froide se fait via des canalisations PER encastrées dans les dalles bétons, ou en cuivre apparent selon la situation.

Le comptage eau froide se trouve dans les gaines palières

2.9.2.2 Distribution d'eau chaude collective et comptage

Chauffage collectif et production d'Eau Chaude Sanitaire collectif

Le comptage Eau chaude est interne au logement

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet.

2.9.2.4 Evacuations

L'évacuation des eaux usées se fait via des canalisations PVC apparentes, peintes en blanc, jusqu'aux gaines techniques.

2.9.2.5 Distribution du gaz

Sans objet.

2.9.2.6 Branchements en attente

Sont prévues en attentes pour chaque appareil sanitaire représenté en pointillé sur les plans de vente (MLV, MLL, SL...) une alimentation en eau froide ainsi qu'une évacuation bouchonnée en PVC.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Selon localisation sur le plan de vente, les appareils sanitaires installés dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

En salle de bain (SdB) ou salle de douche (SdD) :

- / Un receveur acrylique extra-plat encastré dimension 90x120cm de la marque BRIVE, et une porte pivotante/coulissante de chez **JACOB DELAFON**, coloris blanc,

Ou/et

- / Une baignoire acrylique dimension 170x70cm avec accoudoirs de la marque CORVETTE de chez **JACOB DELAFON** ;
- / Un meuble avec vasque de la marque INFINITI de chez **CHENE VERT**, dimension selon plan de vente comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ;

En salle d'eau (SdE) :

- / Un receveur acrylique sur socle dimension 90x120cm de la marque BRIVE, et une porte pivotante/coulissante de chez **JACOB DELAFON** ;
- / Un meuble avec vasque de la marque INFINITI de chez **CHENE VERT**, dimension selon plan de vente comprenant miroir et éclairage, teinte au choix dans la gamme proposée ;

En WC :

- / Une cuvette fixée au sol avec réservoir équipé d'un système à économie d'eau 3/6l, avec abatant thermodur de la marque PATIO de chez **JACOB DELAFON** ;

2.9.2.8 Robinetterie

Les robinetteries installées dans la gamme du Maître d'Ouvrage :

- / Sur les baignoires : Un mitigeur thermostatique bain/douche de la marque Grohtherm 800, avec douchette 2 jets Tempesta 100 sur support mural de chez **GROHE**, compris barre de douche et flexible ;
- / Sur les douches : Un mitigeur thermostatique douche de la marque Grohtherm 800, et l'ensemble de douche 2 jets Tempesta 100 de chez **GROHE** compris barre de douche et flexible ;
- / Sur les meubles vasques : Un mitigeur monocommande de la marque Eurosmart de chez **GROHE** ;
- / Pour les lavabos : mitigeur monocommande de chez GROHE ou équivalent,

2.9.2.9 Accessoires divers

Les accessoires prévus dans la gamme du Maître d'Ouvrage, joint en annexe :

- / Un tablier de baignoire d'épaisseur 19mm stratifié, finition dito meuble vasque de chez **CHENE VERT**.

2.9.3 Equipements électriques

2.9.3.1 Type d'installation

Dans la gamme du Maître d'Ouvrage, série Dooxie de chez **LEGRAND**, l'appareillage électrique sera encastré.

Le logement sera équipé du système Nétatmo de chez **LEGRAND**, permettant de connecter ultérieurement les équipements électriques entre eux (pilotage des volets roulants, du chauffage ou de l'éclairage) ou à distance depuis un smartphone (sous réserve d'une connexion internet). Certains packs de pilotage sont proposés en option. Il est également possible de les installer postérieurement à la livraison.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Selon la typologie des logements, les puissances évoluent de 3kVA, 6kVA, 9kVA ou 12kVA.

2.9.3.3 Equipements de chaque pièce

Les appareillages seront conformes à la norme NF C15-100, qui prévoit au minimum :

En séjour :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 5 PC+T 16A en périphérie ;
- / 2RJ 45
- / 1 Prive TV

Dans chaque chambre :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 3 PC+T 16A ;
- / 1RJ 45
- / 1 Prive TV

En cuisine :

- / 1 point lumineux fixe en applique;
- / 6 PC+T 16A, dont 4 au-dessus du futur plan de travail, en dehors de l'évier et des appareils de cuisson ;
- / 1 PC+T 32A dédiée ;
- / Prises dédiées (frigo, LL, LV, four ...)

En salle d'eau ou salle de bain ou salle de douche :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;
- / 1 éclairage miroir
- / 1 PC pour sèche serviette

Dans les entrées et/ou dégagement :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

En WC :

- / 1 point lumineux fixe ;

En cellier :

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

Accès donnant sur l'extérieur :

- / 1 point lumineux fixe ;

Dans la gaine technique du logement (GTL) :

/ 2 PC+T 16A ;

Appareils spécifiques sur circuit spécialisé (MLV, MLL, SL, Four, congélateur...):

/ 3 PC+T 16A implantées selon indications en pointillé sur le plan de vente ;

Dans le cadre de la gamme du Maître d'Ouvrage, il est ajouté :

/ 1 point lumineux fixe supplémentaire en séjour ;

/ 1 PC+T 16A sur chaque balcon et/ou terrasse ;

Il est précisé que les points lumineux sont implantés au centre de chaque pièce.

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sans objet

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations

2.9.4.1 Type d'installation

Chaufferie collective pour production de chauffage et d'ECS instantanée, depuis la chaufferie et via les PAC en toiture.

Ventilation mécanique contrôlée collective simple flux hygro B, suivant étude thermique.

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -9°C

/ +19°C dans toutes les pièces ;

/ +20°C dans les SDB, SDD et/ou SDE ;

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Un appareil à émission de chaleur est prévu dans chaque pièce.

Dans les SDB, SDD et/ou SDE, des sèche-serviettes électrique

Le dimensionnement des appareils sera effectué par le chauffagiste, conformément aux prescriptions de l'étude thermique. La régulation se fera via un thermostat.

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet.

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

La ventilation sera assurée par les bouches d'extraction VMC situés dans les pièces humides (Cuisines, SDB, SDD, SDE, Celliers...).

Les bouches d'extraction seront sur cordelette en cuisine et WC.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les grilles d'entrée d'air seront hygro-réglables et situées dans les menuiseries des pièces sèches (séjours, chambres...). Celles-ci peuvent être acoustiques, et situées en façade selon le classement acoustique du projet.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement

2.9.5.1 Placards

Sans objet.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Sans objet.

2.9.6 Equipements de télécommunications

2.9.6.1 Radio TV

Une prise TV/FM est située en séjour et dans chaque chambre.

2.9.6.2 Téléphone

Une prise RJ45 est située en cuisine et dans chaque chambre, deux en séjour.

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

La commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble s'effectue depuis un smartphone (non compris) avec le système INTRATONE.

2.9.7 Autres équipements

Sans objet.

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CAVES, CELLIERS, GRENIERS

3.1.1 Murs ou cloisons

Murs en béton ou maçonnerie ou cloison en plaque de plâtre ou carreau de plâtre, de façon à être conforme CF. Peinture de propreté. Isolation thermique des murs situés entre caves et logements

3.1.2 Plafonds

Les plafonds seront en béton.

3.1.3 Sols

Le sol sera en béton. Il recevra un traitement anti-poussière.

3.1.4 Portes d'accès

Les portes d'accès seront en bois, sur canon européen, équipées de poignées et ferme-porte et respectant les règles incendies.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

- / 1 point lumineux fixe ;
- / 1 PC+T 16A ;

3.2 PARKING COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Les plafonds seront en béton, avec isolant thermique et coupe-feu

3.2.3 Sols

Le sol sera en béton ou en enrobé. Délimitation des places de parking à la peinture.

3.2.4 Portes d'accès

Porte basculante depuis la rue

3.2.5 Ventilation naturelle

La ventilation du parking sera naturelle, dimensionnée pour assurer le renouvellement d'air et le désenfumage en fonction du nombre de places, conformément à la réglementation incendie en vigueur.

3.2.6 Equipement électrique

Points lumineux sur détecteurs de présence et prise de courant sur décompteur.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol

Le sol sera en béton ou en enrobé.

3.3.2 Délimitation au sol

Délimitation des places de parking à la peinture.

3.3.3 Système de repérage

Sans objet.

3.3.4 Système condamnant l'accès

Portail motorisé battant commandé par télécommande (2 par place de stationnement).

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'IMMEUBLE

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Carrelage U4P3 avec plinthes assorties. Selon projet de décoration de l'architecte. Tapis de sol encastré au droit de l'accès principal.

4.1.2 Parois

Enduit de parement plâtre et/ou carrelage grés cérame et/ou panneau décoratif en mélaminé dans le SAS, selon projet de décoration architecte.

4.1.3 Plafonds

Faux plafond en plaques de plâtre type Gyptone perforé (selon prescriptions acoustique) ou BA 13, selon projet de décoration architecte.

4.1.4 Eléments de décoration

Selon projet de décoration architecte Miroir

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Ensemble menuisé métallique, teinte au choix de l'architecte. Fermeture par ventouse électromagnétique. Décondamnation par système Vigik ou depuis le combiné visiophone du logement.

4.1.6 Boîte aux lettres et à paquets

Boîtes aux lettres, teinte au choix de l'architecte.

4.1.7 Tableau d'affichage

Panneau format A2 disposé dans le hall d'entrée.

4.1.8 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet décoration de l'architecte, dont un point d'éclairage permanent, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE, COULOIRS ET HALLS D'ETAGE

4.2.1 Sols

En circulation RDC : Carrelage U4P3, selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes assorties.

En circulation d'étage : Moquette U3P3, selon projet de décoration de l'architecte. Plinthes en bois peintes.

4.2.2 Murs

Revêtement décoratif selon projet de décoration de l'architecte.

4.2.3 Plafonds

Les plafonds seront en bétons peints, selon projet de décoration de l'architecte.

Certaines zones pourront être en faux-plafonds plâtre peint, avec traitement acoustique éventuel.

4.2.4 Eléments de décoration

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes

Portes bois à âme pleine, peinte ou porte en acier vitrée ou pleine, CF selon réglementation incendie en vigueur. Poignées et ferme-porte. Moulures bois peintes sur chaque face du bâti.

4.2.7 Equipements électriques

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

A chaque circulation, une prise 16A+T placée dans la gaine des services généraux.

4.3 CIRCULATIONS DU SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Sans objet.

4.3.2 Murs

Sans objet.

4.3.3 Portes d'accès

Sans objet.

4.3.4 Rampes d'accès pour véhicules

Sans objet.

4.3.5 Equipements électriques

Sans objet.

4.4 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Les sols des paliers d'escalier seront en bétons peints, teinte au choix de l'architecte.

4.4.2 Murs

Les murs des cages d'escalier seront en béton. Ils seront revêtus d'une peinture de type gouttelette finition grains fins, peint selon projet de décoration de l'architecte.

4.4.3 Plafonds

Les plafonds des cages d'escalier seront en béton. Ils seront revêtus d'une peinture, selon projet de décoration de l'architecte.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la pailasse

Les marches et contremarches des escaliers seront dito art. 4.4.1.

Les sous-faces des marches et des paliers seront dito art. 4.4.2.

Les escaliers ne recevront ni plinthes, ni limons. Les mains courantes seront métalliques, et garde-corps des derniers niveaux seront métalliques ou en béton, selon détail et projet de décoration de l'architecte.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Garages à bicyclettes, voitures d'enfants

Hub de mobilité intégré aux parties communes et permettant le stationnement de mobilité douce (vélos, trottinettes). Des dispositifs permettant la charge électrique des EPDM (Engins Personnels de Déplacements Motorisés) sont installés. Des casiers de rangement d'effets personnels sont également mis à disposition. Revêtements au sol, mur et plancher suivant choix de l'architecte.

A l'instar de box de voiture dans les parkings, des volumes sécurisés pourront éventuellement être individualisés si demande au sein de cet espace commun.

Les hubs de mobilité en accès direct depuis l'extérieur seront munis de systèmes physiques sécurisés (type grillage ou clôture) et d'arceaux pour le maintien des équipements.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Carrelage au sol. Peinture de propreté sur les murs.

Portes pleine métallique, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

4.6.1 Salle de bricolage

Sans objet.

4.6.2 Salle de jeux et de réunions

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Carrelage au sol avec pente vers siphon de sol. Carrelage mural sur 1,20m de haut. Peinture de propreté sur le reste de hauteur.

Portes pleine métallique, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure sur organigramme.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Vidoirs et siphon selon descriptif de l'architecte. Robinet de puisage sur clef en hauteur pour le lavage des containers.

Ventilation mécanique contrôlée.

4.7.2 Chaufferie

Peinture de propreté sur les sols et les murs.

Portes pleine métallique sur l'extérieur) ou porte pleine en bois, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure.

Eclairage sur détecteur de présence, selon projet de décoration de l'architecte, conforme à la réglementation PMR en vigueur, selon étude d'éclairage de l'entreprise.

Siphon selon descriptif de l'architecte.

Ventilations hautes et basses.

4.7.3 Sous-station de chauffage local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.4 Local transformateur EDF

Présence d'un poste transfo au RDC

Préconisation suivant indication ENEDIS.

Portes métallique, CF selon réglementation, ferme-porte et serrure.

4.7.5 Local machinerie ascenseur

Sans objet (ascenseur mis en œuvre sera du type « machinerie embarquée »).

4.7.6 Local ventilation mécanique

Extracteur de VMC installé en terrasse depuis les parties communes.

L'accès se fait par une trappe de visite depuis le skydome de désenfumage de l'escalier.

4.8 CONCIERGERIE

4.8.1 Composition du local

Sans objet.

4.8.2 Equipements divers

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS **GENERAUX** DE L'IMMEUBLE

5.1 ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES

Ascenseur électrique de 630Kg desservant tous les niveaux. Il sera conforme aux normes européennes de sécurité et aux normes handicapées physiques en vigueur lors du dépôt du permis de construire

Equipement intérieur et décoration selon gamme des fabricants :

- Equipement latéral ou en plafond. LA décoration intérieure sera sélectionnée dans la gamme du fabriquant. Alarme intérieure reliée au centre de dépannage de l'installateur. Revêtement de sol dito celle dans la circulation du RDC

- Portes palières : finition peinture

5.2 CHAUFFAGE, EAU CHAUDE

5.2.1 **Equipement thermique de chauffage**

5.2.1.1 Production de chaleur

La production de chauffage collective se fera via 2 pompes à chaleurs haute température air/eau installées en toiture.

Les modules hydrauliques seront installés en Local technique du rdc.

Le régime de température pour le chauffage sera en haute température 60/40°C.

5.2.1.2 Régulation automatique

Régulation électronique programmable avec horloge. Suivant étude technique.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Les pompes de circulations seront installées en local technique du Rdc

5.2.1.4 Accessoires divers

Les pilotes hydrauliques seront installés en local technique avec une relève par chaudière électrique.

5.2.1.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en acier situées en gaine palière. Mise en œuvre d'une manchette permettant l'installation d'un compteur individuel.

5.2.1.6 Logements

Un module thermique sera installé à l'entrée de chaque appartement

Il comprendra :

- une vanne de régulation pilotée par un thermostat d'ambiance
- un compteur de calories
- une vanne d'isolement

Radiateurs

Radiateurs type panneaux avec ailettes, dimensions suivant calculs thermiques, avec robinets thermostatiques accessibles PMR.

Salle de Bains :

Radiateur sèche serviette électrique type Tahiti de chez FINIMETAL ou équivalent

5.2.2 Service d'eau chaude

5.2.2.1 Production d'eau chaude

La production d'ECS collective se fera via 1 pompe à chaleurs haute température air/eau installées en toiture.

5.2.2.2 Réservoirs

Un préparateur ECS de 1500 L et un ballon réchauffeur de boucle de 500L en local technique

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Un pilote hydraulique ECS sera installé en local technique avec une relève par chaudière électrique.

5.2.2.4 Comptage général

Comptages individuels pour chaque logement situés dans les logements

5.2.2.5 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression situées en gaines palières ou dans les gaines techniques logements.

5.3 TELECOMMUNICATIONS

5.3.1 Téléphone

L'opération sera raccordée au réseau de télécommunication et/ou à la fibre selon le secteur.

L'acquéreur prendra contact avec l'opérateur téléphonique et/ou le fournisseur d'accès à internet de son choix lors de la prise de possession de son logement afin d'entamer les démarches d'ouverture de ligne.

L'acquéreur prend note que seuls les fournisseurs d'accès à internet décident ou non de raccorder l'opération à leur réseau. Seul le génie civil et le câblage sont effectués par le Maître d'Ouvrage. En aucun celui-ci ne pourra être tenu pour responsable en cas de refus, ou retard, d'un fournisseur d'accès à internet de raccorder un logement.

5.3.2 Antennes TV et radio

L'opération sera équipée d'une installation permettant de recevoir la télévision. Celle-ci sera opérationnelle dès la livraison.

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Local de stockage des ordures ménagères situées au rez-de-chaussée. Containers roulant fournis par la Ville, à déposer en fonction du cycle d'enlèvement dans la zone prévue à cet effet en limite de propriété.

5.5 VENTILATION MECANIQUE DES LOCAUX

Ventilation naturelle par grille VB et VH directement sur le Bloc porte.

5.6 ALIMENTATION EN EAU

5.6.1 Comptages généraux

Le compteur général sera situé dans l'immeuble ou dans la fosse à compteur d'eau extérieur avec vanne d'arrêt général.

Distribution horizontale en PVC pression jusqu'en pied de gaine.

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Selon nécessité technique pour respecter les exigences réglementaires.

5.6.3 Colonnes montantes

Colonnes montantes en PVC pression, situées en gaine palière avec vanne d'arrêt en pied de chaque colonne pour coupure d'eau. Toutes les traversées de plancher seront isolées par fourreaux résilients.

5.6.4 Branchements particuliers

En tube cuivre ou PER – En gaine technique, il sera prévu un robinet de coupure générale par logement et un compteur individuel.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

Sans objet.

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Sans objet.

5.7.3 Comptage de services généraux

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptages des services généraux

1 comptage pour les services généraux du bâtiment

1 comptage pour les services généraux du « parking commun ».

Les comptages seront situés en gaine palière.

5.8.2 Colonnes montantes

Colonnes montantes préfabriquées d'un modèle agréé par EDF.

5.8.3 Branchement et comptages particuliers

Tableau de comptage dans les gaines techniques avec téléreport des consommations d'électricité.

Raccordement de chaque appartement sur un tableau disjoncteur placé dans l'entrée.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Sans objet

6.1.2 Trottoirs

Sans objet.

6.1.3 Parkings visiteurs

Sans objet.

6.2 CIRCULATIONS DES PIETONS

6.2.1 Chemins d'accès aux entrées, emmarchements, rampe, cours

Cheminement en enrobé ou béton

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Aires de repos

Sans objet.

6.3.2 Plantations d'arbres, arbustes, fleurs

Suivant projet et plans Architecte.

6.3.3 Engazonnement

Engazonnement des espaces verts suivant plan Architecte.

6.3.4 Arrosage

Cuve de récupération d'eau de pluie non enterrée

6.3.5 Bassins décoratifs

Sans objet.

6.3.6 Chemins de promenade

Sans objet.

6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Engazonnement des espaces verts suivant plan Architecte.

6.4.2 Equipements

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de l'immeuble

Point lumineux en façade

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Eclairage par lampadaire ou borne lumineuse selon les normes PMR

6.6 CLOTURES

6.6.1 **Sur rue**

Élément de serrurerie, selon les plans de repérage de l'architecte, et conformément au Permis de Construire obtenu

Cloture métallique à barreaudage vertical entre immeuble et mitoyen

6.6.2 **Avec les propriétés voisines**

Sans objet.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 **Eau**

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire jusqu'au compteur général situé dans l'immeuble ou dans le citerneau extérieur.

6.7.2 **Gaz**

Sans objet.

6.7.3 **Electricité (poste de transformateur au RDC immeuble)**

L'alimentation en électricité se fera par un branchement sur le réseau de la compagnie concessionnaire depuis le local transfo jusqu'au gaine palière.

6.7.4 **Postes incendies, extincteurs**

Présence d'un bac à sable

6.7.5 **Egouts**

Les évacuations d'égouts seront raccordées sur les réseaux d'assainissement en voirie publique, gravitairement ou au moyen d'une station de relevage selon les contraintes du réseau public.

6.7.6 **Epuration des eaux**

Sans objet.

6.7.7 **Télécommunications**

Le raccordement des lignes se fera depuis le réseau téléphonique jusqu'aux colonnes montantes dans les gaines palières pour la distribution des logements.

6.7.8 **Drainage du terrain**

Suivant nécessité en fonction des études de sol.

6.7.9 **Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, chemins, aires, cours et jeux**

Rétention des eaux pluviales selon nécessité, suivant note de calculs.

Assainissement des surfaces recevant une étanchéité.

***/**

L'acquéreur reconnaît ces clauses comme étant essentielles, sans quoi le constructeur n'aurait pas contracté avec lui.